



CMD 22-H7.8

Dossier / file: 6.01.07

Date: 2022-03-16

Edocs: 6756769

**Mémoire de la  
Municipalité de l'Île-du-Grand-  
Calumet**

**Written submission from the  
Municipalité de l'Île-du-Grand-  
Calumet**

À l'égard des

In the Matter of the

**Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC)**

---

**Canadian Nuclear Laboratories (CNL)**

---

Demande des LNC visant à modifier le permis  
du site des Laboratoires de Chalk River pour  
autoriser la construction d'une installation de  
gestion des déchets près de la surface

Application from the CNL to amend its Chalk  
River Laboratories site licence to authorize the  
construction of a near surface disposal facility

**Audience publique de la Commission  
Partie 2**

**Commission Public Hearing  
Part 2**

**Mai et juin 2022**

**May and June 2022**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale sise au 8, Montée Monseigneur Martel à L'Île-du-Grand-Calumet, lundi le 14 mars 2022 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

**2022-03-069 – Déchets radioactifs – Chalk River**

**CONSIDÉRANT** le projet pour mettre sur pied une installation visant à traiter des déchets radioactifs de faible activité sur un site situé à proximité de la rivière des Outaouais à Chalk River;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettrait de stocker près d'un million de tonnes de déchets dangereux et radioactifs près de la surface du sol à 1,2 km de la rivière des Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** des audiences sont en cours en vue d'accorder un permis à Laboratoires nucléaires canadiens (LNC) pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT** le manque d'information quant aux effets à long terme de déversement ou de contamination de la rivière des Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités n'ont pas été consultées sur ce projet;

**CONSIDÉRANT** les préoccupations de la municipalité relatives à la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de L'Île-du-Grand-Calumet;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu que la municipalité se prononce contre le projet et l'emplacement choisi en raison du manque d'analyse et d'information des Laboratoires nucléaires canadiens quant aux impacts de l'emplacement choisi ainsi qu'à l'absence de consultation préalable des municipalités du Pontiac.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

Copie certifiée conforme à l'original



---

Éline Déry

Directrice générale et greffière-trésorière